



## FICHE ACTION 3 : CONFORTER ET DIVERSIFIER UNE OFFRE ÉCONOMIQUE ET/OU TOURISTIQUE DURABLE

Objectif prioritaire 2	RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR UN TERRITOIRE ENTREPRENNANT ET INNOVANT	
Fonds	FEDER OS 5 – 2021-27	Montant prévisionnel : 300 000 €
Typologies d'actions de FEDER OS5 qui seront actionnées , à titre indicatif	<p>5.2.1 Une ingénierie renforcée dans les territoires</p> <p>5.2.3 Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales : développer de nouvelles activités :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Actions, aménagements, équipements touristiques durables y compris la redynamisation de stations touristiques existantes</li><li>2. Actions et investissements valorisant les territoires et leur environnement</li><li>3. Aménagements des itinéraires touristiques fluviaux</li><li>4. Actions de valorisation touristique de sites emblématiques ou potentiels</li><li>5. Actions concourant au développement de la forêt publique, à visée économique, paysagère, récréative.</li><li>6. Crédit, réhabilitation, équipements de lieux hybrides</li></ol>	
Version consolidée	1er janvier 2021	
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	<p>Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : Les indicateurs sont renseignés par l'AGR à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie.</p> <p>A l'échelle des programmes, il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d'emploi).</p> <p>A l'échelle de la stratégie du GAL : nombre et montants des projets</p> <p>Les effets attendus de cette fiche sont :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. une amélioration du référencement du territoire, de nouvelles labellisations, un enrichissement des contenus Web, des outils de commercialisation en ligne</li><li>2. une communication élargie sur l'offre touristique (élargissement en termes de périmètre, d'publics, sur l'ensemble de l'offre infrastructures, culture, nature, services)</li><li>3. des produits, services et fonctionnement respectueux des démarches environnementales</li><li>4. une augmentation de la fréquentation des visiteurs (familles, seniors, tourisme d'affaires...)</li><li>5. de nouveaux partenariats</li><li>6. une augmentation des emplois offerts et / ou des entreprises installées</li><li>7. une attractivité économique et touristique renforcée, une résilience environnementale, des innovations/reconversions, de nouveaux modèles de développement</li><li>8. une gestion forestière exemplaire.</li></ol>	
Indicateur(s) de résultat associé(s)	<p>Historiquement l'offre économique et touristique du territoire s'est développée dans une logique de diffusion : maillage de zones d'activités et d'hôtels d'entreprises, de sites touristiques structurants. Le tourisme contribue fortement à la diffusion des dynamiques économiques et résidentielles, à la reconnaissance et au rayonnement de l'identité rurale et innovante de la Haute-Saintonge.</p> <p>Les objectifs sont notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- renforcer cette stratégie spatiale d'irrigation et de proximité, capitaliser sur les dynamiques extérieures, développer des pôles cohérents avec les nœuds de mobilité et les infrastructures de transport, améliorer l'accès et la proximité aux espaces économiques et/ou touristiques</li><li>- poursuivre la résilience basée sur les filières locales (tourisme, thermalisme, vini-viticole, bois, production d'énergies renouvelables, etc.), accompagner les entreprises notamment innovantes (étude, mise en réseau, etc.)</li><li>- consolider la destination et son image (bien être, santé ...) notamment en lien avec le schéma de développement touristique en cours, professionnaliser et mettre en réseau les acteurs, diversifier et consolider une offre touristique « bas carbone » sur tout le territoire en</li></ul>	
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie		



	s'appuyant sur un maillage de liaisons touristiques, intégrer de nouvelles démarches pour avoir un développement touristique cohérent et durable.
Types d'actions soutenues	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Une ingénierie renforcée dans les territoires en lien avec les thématiques de la fiche :<ul style="list-style-type: none"><li>- ingénierie généraliste ou thématique pour animer une stratégie interterritoriale, permettre un maillage d'expertises, une coopération, un amorçage de projets.</li><li>- accompagnement, notamment par la professionnalisation d'acteurs du tourisme à la connaissance du territoire, à la commercialisation, aux démarches de progrès</li><li>- réalisation de schémas directeurs, études, développement de nouveaux produits.</li></ul></li><li>2. Equipements touristiques durables : diversification, création, modernisation de l'offre d'hébergements touristiques portés par des collectivités ; aménagement de zone de camping-car par une collectivité ; construction, réhabilitation, équipements de bureau ou site d'information touristique porté par des collectivités ou leur groupement ; valorisation touristique de sites emblématiques ou potentiels, centres d'interprétation/scénographies, de savoir-faire locaux ou patrimoines spécifiques du territoire.</li><li>3. Accompagnement d'entreprises ou de filières notamment nouvelles ou innovantes pour le territoire (études, communication, mise en réseau, équipements notamment) ; développement ou création de lieux hybrides dans le cadre de l'attractivité, la revitalisation du territoire et de l'offre de nouveaux services.</li><li>4. Actions concourant au développement de la forêt publique à visée économique, paysagère, récréative (ingénierie/investissement) : communication vers les élus, les propriétaires, les acteurs de la filière, le grand public sur les bonnes pratiques d'exploitation forestière respectueuses du patrimoine et de la biodiversité, de gestion énergétique, sur la remise en valeur des parcelles, le renouvellement de la ressource (en prévenant les conflits d'usage bois d'œuvre, industrie, énergie) ; coordination d'acteurs pour pérenniser l'approvisionnement ; promotion et/ou protection du patrimoine forestier.</li></ol>
Inéligibilités	<p>Ne sont pas éligibles les bénéficiaires et dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle).</li><li>- les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole ;</li><li>- Les grandes entreprises, à l'exception des collectivités et chambres consulaires.</li><li>- Les dépenses d'auto construction et les contributions en nature</li></ul>
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER ou FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1) ou du Programme Régional FEDER FSE+ (hors OS5), notamment :</p> <p>FEDER objectif 1.3 « croissance durable et compétitivité des entreprises » ; hébergements touristiques portés par des PME à fort potentiel économique (coût supérieur à 1,5 million €). FEADER 2023-2027 : volet forestier (dispositifs 73.03.03 investissements matériels des entreprises de travaux forestiers).</p> <p>Lignes de partage avec les fiches actions de la stratégie locale : les types d'actions suivants relèveront d'autres fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 4 « aménagement et revitalisation » pour des projets de revitalisation de centre bourgs</li><li>- 5 « culture, patrimoine, loisirs » pour des projets à vocation pédagogique forte sans mise en valeur touristique majoritaire (accueil de scolaires, ateliers pédagogiques...).</li></ul>
Planchers	<p>Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide.</p> <p>Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.</p>
Plafonds	Plafond de subvention de 100 000 €